

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20191107-2019-11-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/11/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Bureau syndical

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2019

OBJET :

**POURSUITE DE LA
PARTICIPATION DE
L'EPTB SEINE GRANDS
LACS A L'ACCORD DE
COOPERATION ENTRE LA
FRANCE ET LA CHINE
SUR LE BASSIN DE LA HAI**

L'an deux mille dix-neuf, le sept novembre, les membres du Bureau syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt-cinq octobre 2019, se sont réunis à 14h00 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12ème.

Etaient présents :**Au titre du Conseil de Paris :**

Mme Annick OLIVIER,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. Daniel COURTES, M. Denis LARGHERO,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. Belaïde BEDREDDINE, M. Frédéric MOLOSSI,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme Chantal DURAND, M. Daniel GUÉRIN,

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. Jean-Michel VIART

Etaient absents excusés :

M. David BELLARD, Mme Halima JEMNI

Avait donné pouvoir de voter en leur nom :

M. Nicolas BONNET-OULALDJ à M. Belaïde BEDREDDINE

Mme Célia BLAUDEL à M. Frédéric MOLOSSI

M. François VAUGLIN à Mme Annick OLIVIER

M. Patrick TREMEGE à M. Daniel COURTES

Nombre des membres
composant le Bureau
syndical.....14

En exercice.....14

Présents à la
séance.....8

Représentés
par mandat.....4

Absents.....2

La majorité des membres étant présente.

2019-11/10

**BUREAU SYNDICAL
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2019**

**OBJET : POURSUITE DE LA PARTICIPATION DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS A
L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE LA FRANCE ET LA CHINE SUR LE
BASSIN DE LA HAI**

Le Bureau syndical,

VU la délibération n° BR 1852 du Bureau en date du 23 juin 2011 approuvant la participation de l'EPTB Seine Grands Lacs aux échanges techniques avec le bassin de la Hai en Chine dans le cadre de l'accord signé le 21 décembre 2009 entre le ministère de l'eau chinois et son homologue français;

VU le rapport de présentation SGL n° 2019-46 de M. le Président en date du 7 novembre 2019 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour l'EPTB Seine Grands Lacs de rester associé (sans coût induit) à ce processus exemplaire de coopération qui a permis, au cours de ses trois phases successives, de favoriser l'appropriation de l'approche française de gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle du bassin versant, par les acteurs en charge de l'eau sur le bassin de la Hai ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la participation de l'EPTB Seine Grands Lacs à l'extension de la phase 3 du programme de coopération, prévue pour une période de 18 mois, dans le cadre d'un nouvel accord entre les parties ;

Article 2 : PRECISE que la participation de l'EPTB Seine Grands Lacs dans le cadre de ce nouvel accord ne se traduira pas par des dépenses spécifiques pour le Syndicat ;

Article 3 : AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer ledit acte, ci-annexé.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis